DEC121934DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

 ${\bf Vu}$ la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8183, intitulée « Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales - CESDIP » dont la directeur est Mr Fabien Jobard ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à Mrs Christian Mouhanna, CR1, Directeur adjoint, Jacques Maillard, Professeur des universités, Directeur adjoint, René Levy, DR, Directeur du GERN et à Mme Claude Couture, TCE, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°090172DR05 du 1^{er} janvier 2010 est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Guyancourt, le 6 juin 2012

Le directeur d'unité

Fabien Jobard

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012